

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL

N°DEL260205500018

Séance du 05 février 2026

Date de convocation : 23 janvier 2026

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE – Conservatoire du Grand Sénonais – Approbation des tarifs pour l'année 2026-2027

Rapporteur :
Simone MANGEON

Secrétaire de séance :
Jimmy BONNABEAU

Conseillers en exercice : 61
Votants : 51
Présents : 40
Pouvoirs : 11
Absents : 10

Étaient Présents : Marc BOTIN, Paul-Antoine de CARVILLE, Stéphane PERENNES, Lionel TERRASSON, Clarisse QUENTIN, Michel GRASS, Philippe FONTENEL, Gilles SABATIER, Simone MANGEON, Michel JOUAN, Nadège NAZE, Pascal CROU, Michel PAPINAUD, Nicole LANGEL, Jacques FOUQUART, Laurence ETHUIN-COFFINET, Catherine TOUILLER, Éric BERTHAULT, Sylvie ADAM, Séverine MAINVIS, Danielle POUTHÉ, Simone DURANTON, Isabelle BOULMIER, Johan BLOEM, Maria LISBOA, Daniel CORDILLOT, Jean-Pierre CROST, Ghislaine PIEUX, Pascale LARCHÉ, Gérard BRUNIN, Nicolas PICHARD, Murielle BLIN, Jimmy BONNABEAU, Mathilde HEROUART, Véronique CARRERE, Laurence SCHOENBERGER, Sylvie BAZUS, Philippe SYTNIK, Fabrice LOISEAU, Jean-Louis GAUJARD.

Étaient absents excusés ayant donné pouvoir de voter en leur nom

Jean-Luc GIVORD pouvoir à Simone DURANTON, Christian CHEVALIER pouvoir à Marc BOTIN, Véronique FRANTZ pouvoir à Simone MANGEON, Alexandre BOUCHIER pouvoir à Clarisse QUENTIN, Dominique CHAPPUIT pouvoir à Jean-Louis GAUJARD, Amine HIRIDJEE pouvoir à Paul-Antoine de CARVILLE, Romain CROCCO pouvoir à Laurence ETHUIN-COFFINET, Boniface FOMO pouvoir à Jean-Pierre CROST, Josiane SARRAZIN pouvoir à Ghislaine PIEUX, Jean KASPAR pouvoir à Nadège NAZE, Francine SIMON pouvoir à Fabrice LOISEAU.

Étaient absents excusés : Célestin N'GOMA, Aline Rose KPAKPA, Michel LEPOIX, Mehdi KHAN, Ludovic MASSARD, Karine BOUVIER DESNOS, Mathieu BITTOUN, Cyril BULLEAUX, Claude CAMUS, Gérard GANET

Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 4 : Education de qualité
ODD 10 : Inégalités réduites

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 5211-10 et L. 5216-5 ;

Considérant la nécessité d'assurer l'équilibre financier de cet établissement tout en garantissant son accessibilité à l'ensemble des publics, notamment aux jeunes et aux familles ;

Considérant l'impératif de concilier justice sociale et pérennité du service, conformément aux valeurs portées par la collectivité ;

Considérant la nécessité de fixer les tarifs du Conservatoire à Rayonnement Intercommunal du Grand Sénonais, qui seront applicables au titre de l'année scolaire 2026-2027.

TARIFS ANNUELS	Tranche A QF mensuel de 0 € à 399 €		Tranche B QF mensuel de 400 € à 549 €		Tranche C QF mensuel de 550 € à 1349 €		Tranche D QF mensuel à partir de 1350 €	
	25/26	26/27	25/26	26/27	25/26	26/27	25/26	26/27
ÉVEIL								
Éveil Artistique Musique et Danse	95€	100€	117€	123€	145€	152€	164€	172€
SPECIALITÉ MUSIQUE								
Classes d'Initiation Musique	95€	100€	117€	123€	145€	152€	164€	172€
Formation initiale : Itinéraire complet : apprentissage instrumental + module + pratique(s) collective(s)	246€	258€	309€	324€	384€	403€	444€	466€

Itinéraire allégé : apprentissage instrumental + pratique(s) collective(s)								
Discipline instrumentale supplémentaire	173€	182€	214€	225€	271€	285€	309€	324€
Pratique collective seule : 1 atelier ou 1 cours de Formation Musicale au choix	95€	100€	117€	123€	145€	152€	164€	172€
SPECIALITÉ DANSE								
Classes d'Initiation Danse	95€	100€	117€	123€	145€	152€	164€	172€
« Parcours doux Enfants-Ados-Etudiants » : 1 cours de danse au choix	123€	129€	154€	162€	192€	202€	224€	235€
« Parcours doux Adulte » : 1 cours de danse au choix	167€	175€	208€	218€	261€	274€	299€	314€
« Parcours intense Enfants-Ados-Etudiants » : 2 à 4 cours de danse	186€	195€	230€	242€	290€	305€	331€	348€
« Parcours intense Adulte » : 2 à 4 cours de danse	246€	258€	309€	324€	384€	403€	444€	466€
SPECIALITÉ THEATRE								
Classes d'Initiation Théâtre / Parcours Découverte	95€	100€	117€	123€	145€	152€	164€	172€
Cycle de Formation / Atelier d'Expérimentation et de Création	186€	195€	230€	242€	290€	305€	331€	348€
FRAIS ANNUELS DE SCOLARITÉ	10€							

Droits d'inscriptions

La tarification du Conservatoire est annuelle.

Une réduction de 20% est appliquée pour le 2^{ème} inscrit de la même famille du Conservatoire ou pour une 2^{ème} discipline, 40% pour le 3^{ème} inscrit et plus dans une même famille ou pour une 3^{ème} discipline et plus pour le même élève.

Etudiants : présentation d'un justificatif de scolarité (carte d'étudiant, ...).

Quotient familial (QF) : prise en compte du QF CAF ou MSA à jour.

Pour les personnes ne bénéficiant pas de prestations sociales, le QF sera calculé de la manière suivante :

Quotient familial mensuel = Revenu Fiscal de Référence

(12 x Nombre de parts fiscales)

*Le revenu fiscal pris en compte est celui qui est mentionné sur l'avis d'imposition 2022.

En cas de non-remise du quotient familial ou de l'avis d'imposition, le tarif de la tranche D sera appliqué pour les familles.

Mode de règlement

- **En une fois** : paiement en novembre par :
 - Chèque
 - Espèces
 - CB
 - Paiement en ligne
 - Tickets Loisirs CAF

- **En trois fois** : le paiement se fait par prélèvement automatique sur 3 mensualités (novembre, février et mai).
Pour cela autorisation de prélèvement à compléter ainsi que RIB à joindre et retourner par mail ou voie postale avec le dossier d'inscription.

- En cas d'inscription en cours d'année, un prorata tarifaire trimestriel sera appliqué.

- Tout cas d'abandon ou d'interruption de la scolarité devra être signalé par le biais d'un courrier adressé à la Direction. Seules les démissions liées à des cas de force majeure pourront faire l'objet d'un remboursement partiel des frais de scolarité (sur justificatif).

Entrent dans ce cadre :

- la maladie au-delà d'un mois constaté par certificat médical,
- le déménagement sur l'appui d'un justificatif,
- un départ pour raisons professionnelles / une perte d'emploi.

Toute demande de remboursement devra faire l'objet d'un courrier adressé par mail à Élodie CRICK-BOOM régisseur : e.crickboom@grand-senonais.fr, la date de réception faisant foi.

- Aucune réinscription ne sera validée en cas de non-paiement de la totalité des sommes dues préalablement.

STAGES

TARIFS STAGES	½ JOURNEE	1 JOUR	2 JOURS	3 JOURS	4 JOURS ET PLUS
Elèves inscrits au Conservatoire du Grand Sénonais	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Personne non inscrite au Conservatoire du Grand Sénonais	10 €	15 €	30 €	45 €	60 €

- Modalités de paiement pour les stages : Chèque, espèces.

Le Conseil communautaire A L'UNANIMITE

ARTICLE 1^{er} :

APPROUVE les tarifs susmentionnés du Conservatoire à rayonnement Intercommunal du Grand Sénonais, au sein de la présente délibération, applicable au titre de l'année scolaire 2026-2027.

ARTICLE 2 :

AUTORISE Monsieur Le Président, ou son représentant, à accomplir l'ensemble des formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait au siège de l'Agglomération,

Le 06 février 2026

Certifié conforme et exécutoire,

Le Président de l'Agglomération du Grand Sénonais,

Maire de Dixmont

Marc BOTIN



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication, soit par recours gracieux auprès de la communauté d'Agglomération du Grand Sénonais à l'adresse suivante : M. le Président, 21 boulevard du 14 juillet 89100 SENS ou par la voie contentieuse, par écrit, contenant l'exposé des faits et les arguments juridiques précis, devant le tribunal administratif de Dijon, 22, rue d'Assas - BP 61616 - 21016 DIJON CEDEX.



Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais

21 boulevard du 14 Juillet - CS 80552

89105 Sens Cedex

03.58.45.10.30 - www.grand-senonais.fr